

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

à 20h30

### Conseil Municipal :

Présents : Mme Marianne LECOMTE, M. Luc APPERT, Mme Gina BUCHE, Mme Annie LE MOUELLIC, Mme Isabelle BOUCKSOM, M. Emmanuel CHONION, M. Frédéric CHARTON, Mme Nataly MATHE, Mme Odile LOMBARD, M. Arnaud DESSERTENNE, M. Jean-Pierre PALADINI et M. Maxime FRANCOIS.

Absents : M. Franck COPITET, M. Jean-Jacques GOUAULT représenté par Mme Marianne LECOMTE et Mme Georgina COPITET représentée par Mme Gina BUCHE.

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de Mme Marianne LECOMTE, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

La date de la réunion a été envoyée par mail le 26 juin 2025 avec l'envoi de l'ordre du jour.

Mme Marianne LECOMTE rappelle l'ordre du jour après avoir énuméré les absents excusés et représentés notamment l'absence de M. Jean-Jacques GOUAULT, Maire de BETHENVILLE pour raison de santé.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Mme Gina BUCHE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

### ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION COMPTE-RENDU DU 13 JUIN 2025**
- **DELIBERATION VERSEMENT SUBVENTION POKER PAR DM 1 (oubliée dans budget)**
- **DELIBERATION NOMINATION CORRESPONDANT INCENDIE**
- **DELIBERATIONS CCAS / 2 DOSSIERS**

QUESTIONS DIVERSES : ELECTIONS MUNICIPALES 2026 , référent BDM de Sonia, Cuves fuel, îlots de fraîcheur, apéro-village, futur lotissement Agencia, ...

### **Délibération N°41 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 juin 2025 - Validation**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,**

- **de valider** le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2025.

**Délibération N°42 – Budget principal de l'exercice 2025 : Décision Modificative N°1 :  
Virement de crédits : versement subvention communale 2025 à l'association LES 100 CLUB FIX**

Mme Marianne LECOMTE précise que cette subvention avait été votée par la commission des finances et approuvée par le conseil municipal lors du vote du budget primitif en date du 11 avril 2025. Elle n'a pas pu être versée car son nom a été oublié sur liste récapitulative des subventions privées du budget. La subvention à l'association les 100 club fix étant une dépense votée pour un exercice et une décision individuelle d'attribution, elle doit donc être imputée au compte 6574 (subventions de fonctionnement octroyées aux associations et autres personnes de droit privé) ;

Il est nécessaire de faire une décision modificative pour pouvoir régler la subvention à l'association de poker.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- décide** de procéder au virement de crédit suivant sur le budget principal de l'exercice 2025 suite à l'attribution d'une subvention communale à l'association **LES 100 CLUB FIX**.

CREDITS A OUVRIR				CREDITS A REDUIRE			
Chapitre	compte	Nature	Montant en euros	Chapitre	compte	Nature	Montant en euros
65	6574	subvention les 100 club fix	540,00	011	6232	Fêtes et cérémonies	540,00
			540,00				540,00

**Délibération N°43 – Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.**

Mme Marianne LECOMTE rapporte que la désignation de ce correspondant défense avait déjà été faite par arrêté municipal en 2024 et M. Luc APPERT avait été désigné par M. le Maire à la demande de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Mais nous avons reçu récemment un mail nous indiquant que cette désignation devait être confirmée par le conseil municipal.

Pour faire suite à l'entrée en vigueur de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, et notamment son article 13 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 oblige les communes à nommer un correspondant Incendie et Secours.

Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), informera, sensibilisera le conseil municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Sur proposition de Madame Marianne LECOMTE,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉSIGNE** Monsieur Luc APPERT, deuxième adjoint, correspondant incendie et secours.

### **Délibération N°44 – Validation des décisions de la commission pour la gestion de l'action sociale : 2 demandes d'aide sociale**

M. Marianne LECOMTE présente deux dossiers de demande d'aide financière examinés par la commission pour la gestion de l'action sociale le 30 juin 2025.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **décide**

. de valider les décisions de la commission pour la gestion de l'action sociale.

#### ✓ 1<sup>ère</sup> DEMANDE

aide financière pour le paiement d'une facture d'eau à une famille composée d'une personne avec deux enfants. Actuellement la famille ne perçoit pas de pension alimentaire mais le reste à vivre par personne étant supérieur au montant décidé en commission pour le versement d'une aide, la demande a été refusée en commission.

**Approuvée : 14 voix pour**

#### ✓ 2<sup>ème</sup> DEMANDE

aide financière pour le paiement de loyer en retard auprès de NOV'HABITAT à une famille composée d'un parent avec un enfant. Sans travail depuis février 2025, la famille n'a pas pu régler ses loyers et doit au 13 juin 2025 une somme de 1 257.35 euros. La commission a voté une aide financière pour un montant de 500 euros qui seront versés directement à l'office HLM.

**Approuvée : 14 voix pour**

### **Informations et questions diverses en bref**

#### **Référent de Mme Sonia CORPART**

Mme Marianne LECOMTE informe les conseillers que Mme Sonia CORPART va suivre une formation d'auxiliaire de bibliothèque. Sa référente de formation sera Mme Cécilia DA COSTA, car elle est déjà la référente pour toutes les formations des agents. Cette disposition sera maintenue à moins que la Bibliothèque Départementale de la Marne accepte de nommer un de ses agents en tant que référent professionnel.

#### **Cérémonie du 14 juillet 2025**

Pas de musique prévue. Pas de vin d'honneur.

Les Sapeurs-Pompiers ne sont pas disponibles car ils doivent être à 10h30 à Saint Hilaire le Petit.

Donc exceptionnellement cette année seuls les élus sont conviés au dépôt de la gerbe. Le rendez-vous se fera sur la place de la mairie à 10h00.

M. Yves ETIENNE sera bien sûr convié à ce petit cérémonial.

#### **Cuves sur la zone le Lohan**

Mme Marianne LECOMTE passe la parole à M. Luc APPERT afin qu'il résume la situation.

L'entreprise Ferrari de Rethel (Ardennes) qui a été choisie a commencé à travailler sur le site. Après avoir creusé, les employés se sont aperçus qu'une des 2 cuves était nettement plus grande que ce qui avait été annoncé. Ils ont d'abord terrassé pour pouvoir installer la grue. La première cuve (la plus grande) a été déterrée et dégazée. Elle est prête à être retirée. Il faut faire la même chose pour la deuxième cuve.

M. Jean-Pierre PALADINI explique qu'il surveille les travaux car il habite presque en face.

### **Ilôts de fraîcheur**

Mme Marianne LECOMTE signale aux élus que les deux îlots de fraîcheur ont été aménagés dans la zone sportive le Gros Buisson. C'est déjà très joli mais ça le sera encore plus quand les végétaux seront plus grands. Des bancs seront placés à l'intérieur.

Mme Marianne LECOMTE invite les conseillers à aller voir sur place.

### **La tyrolienne**

Mme Marianne LECOMTE passe la parole à Mme Gina BUCHE qui explique que le démarrage des travaux d'installation de la tyrolienne a été retardé car l'entreprise SAS RICHARD est en retard dans son planning.

M. Luc APPERT précise qu'il a demandé à cette société de commencer les travaux de la tyrolienne en premier car cette entreprise est aussi celle qui a été retenue par la commune pour refaire la rue de Merlan. Les travaux devraient débiter mi-juillet si l'entreprise ne rallonge pas encore le délai.

M. Jean-Pierre PALADINI demande à être averti par M. Luc APPERT dès que les travaux sur la rue de Merlan démarreront. Il souhaiterait suivre les travaux en tant que président de la commission voirie.

### **Fête patronale**

Mme Marianne LECOMTE donne la parole à M. Arnaud DESSERTENNE pour l'apéro village. Il explique que c'est Mme Fama COURLEUX qui va faire le repas de la fête patronale. Il va donc proposer un apéro africain qui peut se faire avec de l'alcool ou sans (pour les enfants), ou un mojito. Mais il demandera quand même aux membres de la commission fêtes et cérémonies s'ils ont d'autres propositions.

### **Lotissement de l'Arnes**

Le Promoteur Agencia a édité sa plaquette de vente pour le lotissement. Cette plaquette est disponible en mairie.

Le panneau de mise en vente des parcelles va être installé sur le terrain la semaine prochaine.

### **Mondi**

Mme Marianne LECOMTE donne la parole à M. Frédéric CHARTON sur le sujet. En effet, l'entreprise MONDI veut faire un article sur les travaux d'amélioration faits sur leur bâtiment.

De plus, l'entreprise recrute et souhaite que la commune diffuse cette information.

### **L'auto-école Craby conduite**

Une procédure d'expulsion a été lancée par l'avocat de notre commune. Une date d'audience a été fixée au 27 août. Si tout se passe bien, l'expulsion se fera 1 ou 1,5 mois après.

### **Commission fleurissement**

Mme Marianne LECOMTE signale que M. le Maire remercie la commission fleurissement pour le nettoyage des jardinières et des massifs.

### **Urbanisme**

M. Luc APPERT annonce que l'administré, qui devait démonter son garage car il n'avait pas été déclaré lors de sa construction et qu'il n'avait pas voulu faire une déclaration auprès des services de l'urbanisme, a démolé ce garage dans les délais impartis. Il s'est donc mis en règle avec la réglementation.

Il signale que la commune va lui envoyer un courrier de remerciement.

### **Demande camion de Pizzas**

Mme Marianne LECOMTE informe les conseillers que la commune a reçu une nouvelle demande d'installation d'un camion pizzeria sur la commune, une fois par semaine.

Elle propose de répondre à cette personne que nous avons déjà deux pizzerias sur le territoire et qu'elle ne fera pas assez de chiffres sur Bétheniville.

### **Tour de table**

➤ Mme Isabelle BOUCKSOM a plusieurs demandes à faire :

- Jeux cassés : le 21 juillet, jour du tournoi de foot, elle s'est aperçu, alors qu'elle jouait à la pétanque, qu'un jeu à ressort du parc avait été cassé et avait remonté l'information : Où cela en est ?

M. Luc APPERT lui annonce qu'il a été réparé le matin même.

- Un nouveau panneau dans la zone sportive est apparu mais il est noté qu'il est interdit de manger et boire dans la zone : elle ne comprend pas très bien son utilité car il a été placé dans un parc où sont installées des tables de pique-nique.

Les adjoints vont vérifier ce détail.

- Mardi soir, la grille entre le foot et la pétanque est restée ouverte et une rallonge électrique traînait.

Mme Marianne LECOMTE indique que c'est l'entreprise MONDI qui avait demandé l'autorisation d'utiliser le parc et avait eu besoin d'électricité.

Les agents communaux ayant des horaires décalés en raison des fortes chaleurs, ils avaient déjà terminé leur service quand le personnel de MONDI est parti de la zone du Gros Buisson.

➤ M. Emmanuel CHONION demande pourquoi la commission communication n'est plus citée sur la dernière édition du journal Vivre à Bétheniville.

Il aimerait que cela soit remis sur le prochain journal.

➤ M. Frédéric CHARTON demande des nouvelles de M. le Maire.

Plusieurs conseillers auraient aimé être averti de l'état de santé de M. le Maire par l'envoi d'un mail ou d'un petit message.

Mme Marianne LECOMTE reprend la parole pour annoncer le départ de Mme Valérie PIERRET en tant que directrice des écoles de Bétheniville après 19 ans de service. Elle prend la direction de l'école élémentaire à Witry-Lès-Reims et M. Maxime GOURIS prend provisoirement le poste de directeur à Bétheniville.

**FIN DE SEANCE : 21H30**